



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ENFANCE
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 12 FEV. 2021

Nos Réf. : D-21-004863

Monsieur le Président,

La Mutualité française a tôt su initier le développement d'offres locales imaginatives et innovantes de solutions d'accueil du jeune enfant en horaires étendus ou atypiques. C'est ainsi qu'aujourd'hui avec le dispositif MAMHIQUE (modes d'accueil mutualisés en horaires atypiques) votre fédération fait à la fois figure de précurseur en termes de précocité de l'initiative, et de *leader* en termes de couverture territoriale.

Au fil des années, d'autres modèles, articulant parfois modes d'accueil individuel et collectif et reposant sur des soutiens financiers apportés notamment par les caisses d'allocations familiales, ont pu être expérimentés localement. Toutefois, certaines expérimentations ont dû être interrompues, et certains territoires ne se sont jamais engagés dans de tels projets, pourtant précieux pour la construction d'une offre adaptée à la diversité des besoins.

Par conséquent, trop de parents demeurent aujourd'hui sans réponse pour confier leur jeune enfant à un professionnel sur l'ensemble de leur amplitude horaire de travail, les contraignant soit à devoir construire eux-mêmes des solutions informelles sans garantie de pérennité ni de qualité d'accueil pour leur enfant, soit à devoir réduire, ou même dans certains cas renoncer à, leur activité professionnelle.

C'est pourquoi je souhaite aujourd'hui promouvoir et faciliter le développement de partenariats territoriaux visant à proposer des accueils en horaires étendus ou atypiques, en vous confiant mission de rédiger un guide dédié à l'intention des acteurs locaux de l'accueil du jeune enfant. Celui-ci devra notamment :

- D'abord, rappeler le bénéfice qu'il y a pour la collectivité à répondre aux besoins en horaires étendus et atypiques, et proposer des outils permettant de les repérer et de les mesurer au niveau local ;
- Ensuite, recenser et décrire la mécanique des grands modèles de solutions d'accueil en horaires atypiques, et ainsi constituer un catalogue d'inspiration pour les territoires désireux de s'engager dans cette voie ; il est attendu à cet égard que vous exposiez tant les solutions articulant accueil individuel et accueil collectif, que celles recourant à l'un uniquement de ces types d'accueil et, au cas particulier de l'accueil collectif, que vous consacriez un développement à la spécificité des crèches 24/7 identifiant les conditions de pertinence et de développement de telles offres ;
- Enfin, exposant pour chacun :
 - o Les facteurs-clés de succès, notamment en termes de mobilisation de tiers-financeurs, notamment les entreprises qui, par la nature ou l'organisation de leur activité, génèrent un besoin d'horaires étendus et atypiques ;
 - o Les écueils dont il convient de se prémunir, et autant que possible les précautions ou mesures à prendre pour y parvenir.

.../...

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Pour l'établissement de ce guide, dont je souhaite qu'il puisse être rendu public à l'été prochain, vous pourrez mobiliser l'expertise de la direction générale de la cohésion sociale, de la direction de la sécurité sociale, et de la caisse nationale des allocations familiales.

Vous remerciant de votre engagement au service des familles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Merci pour votre engagement.



Adrien TAQUET